

# COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

## SEANCE DU 05 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le cinq octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de WATTIGNIES LA VICTOIRE se sont réunis en mairie, sous la présidence de M. LEVEQUE Jean, le Maire ;

Etaient présents : M. LEVEQUE Jean, Maire, M. BLYAU Michel, M. LOUGUET Alain, M. LALOU Laurent, Adjoint, M. DERUE Alain, Mme DUBREUX Sylvie, M. VERLINDEN Samuel, M. TONDEUR Jérémie, M. VANDER VEECKEN Jean-Marie, Mme ZANAGUIRAMANE Françoise, Mme. LESPINASSE Renée, Conseillers municipaux ;

Absent excusé:

Absent non excusé :

### **NOMBRE DE MEMBRES :**

**AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : ..... 11**

**EN EXERCICE : ..... 11**

**PRESENTS : ..... 11**

**Secrétaire de séance : Laurent Lalou**

**DATE DE LA CONVOCATION : 28 septembre 2015**

**DATE D’AFFICHAGE : 28 septembre 2015**

### **1. Décisions Modificatives du budget primitif**

Compte tenu des dépenses relatives à l'achat du four pour la cantine scolaire, il convient d'effectuer une décision modificative au budget primitif 2015 ;

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 05/10/2015 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** par 11 Voix pour  
Par 0 Voix contre  
Par 0 Abstention

Ainsi qu'il suit la décision modificative N°1 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-après :

<b>Imputations</b>	<b>Budget précédent</b>	<b>Modification</b>	<b>Nouveau Budget</b>
020. D-RF	2500.00	-648.00	1852.00
2181 D-RE	0.00	648.00	648.00

### **2. Décision N°2 relative aux contributions aux organismes de regroupement**

Compte tenu des dépenses relatives des contributions aux organismes de regroupement, tel que : la communauté de communes cœur de l'avesnois, le Siden Sian, le syndicat d'électrification, le parc naturel régional de l'avesnois, le regroupement pédagogique intercommunal, il convient d'effectuer une décision modificative au budget primitif 2015 ;

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 05/10/2015 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** par 11 Voix pour  
Par 0 Voix contre  
Par 0 Abstention

Ainsi qu'il suit la décision modificative N°1 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-après :

<b>Imputations</b>	<b>Budget précédent</b>	<b>Modification</b>	<b>Nouveau Budget</b>
60611. D-RF	2200.00	-400.00	1800.00
60632. D-RF	1000.00	-500.00	500.00
60636. D-RF	150.00	-100.00	50.00
61522. D-RF	6000.00	-1000.00	5000.00
61523. D-RF	3400.00	-1000.00	2400.00
6228. D-RF	500.00	-300.00	200.00
6231. D-RF	1000.00	-500.00	500.00
6237. D-RF	400.00	-200.00	200.00
6261. D-RF	1000.00	-500.00	500.00
62878. D-RF	500.00	-300.00	200.00
6336. D-RF	500.00	-200.00	300.00
6554. D-RF	4000.00	5000.00	9000.00

# COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

## SEANCE DU 05 OCTOBRE 2015

### 3. Décision N°3 amortissement subvention d'équipement

Dans le cadre budgétaire, le comptable public, a relevé qu'au compte 1316 comportait une somme de 1150.00€ datant du 15/09/2014, correspondant à une subvention d'équipement transférable, cette somme doit être amortie. Des crédits doivent être prévus au budget ;

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 05/10/2015 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** par 11 Voix pour  
 Par 0 Voix contre  
 Par 0 Abstention

Ainsi qu'il suit la décision modificative N°1 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-après :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau Budget
777. R-OsF	0.00	1150.00	1150.00
1391. D-OsF	0.00	1150.00	1150.00
2313. D-RE	3000.00	-1150.00	1850.00
74718. R-RF	1000.00	-650.00	350.00
7713. R-RF	1000.00	-500.00	500.00

### 4. Validation de l'Etude Accesmetrie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au titre de la politique « Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord », la commune a mené une étude portant sur l'accessibilité des bâtiments et espaces publics communaux. Monsieur le Maire rappelle les conclusions de cette étude réalisée par le bureau d'études ACCESMETRIE et rappelle également aux membres de l'assemblée qu'un engagement de la commune a été pris envers l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de bien vouloir :

⇒ Approuver les conclusions de l'étude,

⇒ Donner son accord pour engager la mise en paiement de l'aide financière du Conseil Général du Nord au titre de la section « Accessibilité aux personnes à mobilité réduite » du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à :

Pour : ...11

Contre : ...0

Abstention : ...0

Approuve l'étude menée par le bureau d'études ACCESMETRIE relative à l'Accessibilité aux personnes à mobilité réduite, Demande au Conseil Général du Nord de procéder au versement de la subvention accordée, au titre de la section « Accessibilité aux personnes à mobilité réduite » du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord, à hauteur de 4 080€,

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### 5. 3CA prise de la compétence « élaboration PLUI »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, lors de sa réunion du 09 septembre dernier, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois a approuvé la prise de la compétence « élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal » dans le cadre du bloc de compétences « aménagement de l'espace ».

Conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales, cette prise de compétence ne deviendra définitive qu'après approbation par une majorité qualifiée des conseils municipaux des communes.

Monsieur le Maire présente au Conseil une note décrivant le contenu et les modalités de réalisation d'un plan local d'urbanisme intercommunal, ainsi que les propositions de calendrier de travail de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** par 10 Voix pour  
 Par 0 Voix contre  
 Par 1 Abstention

La prise de compétence « élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal » par la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois.

### 6. Date du repas des aînés

.....  
 Le conseil municipal propose le 29/11/2015 au relais de Beaufort (à confirmer selon disponibilité) .....

### 7. Point sur Logement 8, rue Carnot

.....  
 Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le logement situé au 8, rue Carnot, est actuellement libre. L'agence Bruyère Immobilier peut faire la recherche de locataires, sous mandat de location non exclusif, pour un montant représentant ½ loyer, soit 250€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

# COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE SEANCE DU 05 OCTOBRE 2015

---

<b>AUTORISE</b>	par	11	Voix pour
	Par	0	Voix contre
	Par		Abstention

Monsieur le Maire a signé un mandat de location non exclusif avec l'agence Bruyère Immobilier situé 4 Avenue Franklin Roosevelt, 59600 Maubeuge.

.....

➤ **Questions diverses**

---

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....